

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Jeudi 10 juillet 2025****CONVOCACTION**Date : 3 juillet 2025
Affichée le : 3 juillet 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 33
Pouvoirs : 9
Absents : 2**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
17 juillet 2025**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : M. Michel VRAY – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – M. Michel GINOUX – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.**Absents représentés**Mme Julita SALBERT Pouvoir à M. Alphonse PAGNON
Mme Claudine MORVAN LE BREC'H Pouvoir à Mme Agnès TELLIER
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN
M. Loïc LEBALLEUR Pouvoir à M. Bruno DION
Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME
M. Rodolphe MIET Pouvoir à M. Julien DOLFI
Mme Sophie ALEXANDRE Pouvoir à Mme Aurélie PROCOPPE
Mme Claudine MULLER Pouvoir à M. Edwin LEGRIS**Absents**M. François RAMPON
Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC**Secrétaire de séance :** M. Michel VRAY

Délibération : n° 2025-07-04

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L311-1, L313-1, L332-8 et L332-14.

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux.

Vu le tableau des emplois.

Considérant que si l'autorité territoriale, qui est investie du pouvoir de nomination, est compétente pour prendre les décisions individuelles relatives aux agents, dont le recrutement, l'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale est compétente, quant à elle, pour créer, supprimer ou modifier les emplois.

Considérant qu'afin de faire face aux besoins des différents services, visant à assurer le bon fonctionnement de la Ville, liés notamment aux réorganisations de service, aux recrutements, aux mobilités, aux départs en retraite, aux avancements, aux dossiers de promotion interne et aux évolutions règlementaires des cadres d'emplois, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur une délibération relative à des créations de postes modifiant le tableau des emplois telles que proposées ci-dessous.

Service de l'enfance et de la petite enfance – Multi accueil Jean de La Fontaine

- Compte tenu des besoins du service justifiant la nécessité de recruter un agent diplômé de niveau 4 au multi accueil Jean de La Fontaine, il est proposé de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet. Il conviendra de supprimer du tableau des effectifs, après avis du Comité Social Territorial, le poste non pourvu relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps complet titulaire du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE) relevant du niveau 3.

Direction des Ressources humaines

- Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude de rédacteur d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au titre de la promotion interne 2025 du Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne, il est proposé de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet. Il conviendra de supprimer du tableau des effectifs, après avis du Comité Social Territorial, le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet sous réserve de la titularisation de l'agent concerné à l'issue de la période de stage de 6 mois en qualité de rédacteur.

Considérant qu'il convient de faire face aux nécessités de service afin d'assurer le bon fonctionnement de la Ville.

Considérant qu'il convient de prendre en compte ces modifications au tableau des emplois.

Après avis de la Commission des Finances en date du 1^{er} juillet 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 28 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve**, pour faire face aux besoins du service visant à assurer le bon fonctionnement de la Ville, la création de :

- Un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet, ouvert à un agent contractuel le cas échéant,
- Un poste de rédacteur à temps complet.

- **adopte** la modification du tableau des emplois comme suit :

Filière	Emplois à temps complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture de classe normale	8	9
Administrative	Rédacteur	3	4

- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2025 au chapitre concerné et seront inscrits aux suivants au chapitre 012.

- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Michel VRAY